



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 20 MARS 2024
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 11 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 14 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 11 Procurations : 2 représentant au total 28 voix

Étaient présents :

Monsieur André COENT, Monsieur Patrice KERVAON, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Carine HUE, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Loïc MAHE et Monsieur Yann KERGOAT.

Procurations :

Monsieur Erven LEON à Monsieur André COENT, Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Gervais EGAULT.

Absents excusés :

Monsieur Xavier MARTIN.

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : Claire PROVOST et David LE FLOC'H
Conseil Départemental : Jean-Jacques LE LIEVRE
Lannion-Trégor Communauté : Frédéric LE MAZEAU et Morgane SALAUN.

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Joël LE JEUNE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Questions diverses
 - Bilan Audit DSAC sur l'activité AFIS Lannion
 - Arrivée d'un responsable d'activité drone ADIT/LTC
 - Nomination d'un nouveau directeur au SM de l'Aéroport de Saint-Brieuc

- Fin des travaux du hangar Pierre Georges Latécoère – Aéroclubs Lannion ACCG
- Point sur les dégâts suite à la tempête CIARAN
- Point sur les dégâts sur les clôtures de l'aéroport
- Projet d'implantation d'une société dans les hangars IXAIR
- Demande de prise en compte des hélicoptères civils de protection (été, tempête)
- Point sur l'avancement de l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking

Monsieur le Président précise qu'il a fait déposer l'étude de « Air Initiative et Management » pour la bonne information des membres et propose d'en débattre à la séance suivante afin de laisser le temps à chacun d'en prendre connaissance.

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : André COENT, Président

Il est précisé que l'activité drone n'est pas encore mesurée dans les activités de l'aéroport.

Madame Carine HUE rappelle que lors des précédents exercices une capitalisation était nécessaire pour le remboursement du FIATA au travers du cumul des excédents. A la lecture du DOB présenté, elle note que le remboursement est maintenant possible. Elle s'interroge donc sur la possibilité de diminution de la participation des membres pour éviter de cumuler des excédents inutilement.

Monsieur le Président répond que, compte tenu d'un certain nombre d'incertitudes, il est proposé de maintenir les participations par sécurité. En l'absence de vision à long terme, il indique que cela serait préférable mais que la question sera à reposer pour 2025.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande d'où vient le différentiel entre la réalisation et la prévision au niveau de la masse salariale.

Il lui est répondu que cela vient du départ du Directeur en cours d'année, non remplacé, et des mesures de mutualisation prévues par le directeur impliquant des augmentations de charge avec des recettes en face. Son départ n'a pas permis de mettre en œuvre ses mesures conduisant ainsi à la baisse de dépenses réalisées.

Madame Marie Annick GUILLOU interroge sur la réalisation des produits exceptionnels.

Il lui est répondu que le socle est lié au dégrèvement de CFE et le reste est lié à la prise en charge des travaux du hangar par les aéroclubs, recette non reconduite puisque liée à un projet spécifique. L'augmentation en 2023 des produits exceptionnels est donc ponctuelle et ne sera pas poursuivie dans les années à venir.

Monsieur Sylvain CAMUS revient sur le maintien de la participation des membres au syndicat. Il regrette qu'on enrichisse l'aéroport, d'une part peut-être au détriment de projets des membres du Syndicat, et d'autre part cette provision se fait sans projets visibles à l'aéroport.

Monsieur le Président répond à nouveau que cela est fait par prudence.

Monsieur Sylvain CAMUS demande si un calendrier est déterminé pour décider de ce à quoi cette provision servira.

Monsieur le Président lui répond que cela sera plus clair dans les 2 à 3 ans qui arrive.

Le Comité Syndical **prend acte à l'unanimité** qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu.

2 – QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : André COENT, Président

1 Bilan Audit DSAC sur l'activité AFIS Lannion

L'information est donnée qu'un audit AFIS a eu lieu les 12 et 13 mars par la DSAC. En effet l'aviation civile suit l'organisation de la structure de l'aéroport en réalisant régulièrement des audits sur différents volets ; le prochain devrait avoir lieu en septembre 2024.

Le document rendu concernant l'audit de mars 2024 est un état de constations, le rapport d'audit sera transmis dans les prochaines semaines suite à une réunion d'une commission nationale.

Madame Marie-Annick GUILLOU est allé par curiosité consulter la carte VAC de l'aérodrome de Lannion. Elle constate que la carte sur le site de l'aéroport n'est pas à jour (différences sur les horaires AFIS à priori). Elle souligne que les mouvements les plus denses sont les vendredis, samedis et dimanches alors que la présence d'AFIS sur ces temps est très faible voire inexistant les samedis et dimanches. Elle reprend les éléments d'un PV de séance de 2022 où il avait été dit que les vols commerciaux et sanitaires imposent la présence d'AFIS, que la présence de celui-ci est également nécessaire lors des vols sanitaires et de gendarmerie, et que les activités drones ne peuvent être mises en œuvre qu'avec une certaine sécurité sur la piste et durant les horaires AFIS uniquement. Elle s'interroge donc sur la sécurité dans ces situations d'absence d'un agent AFIS et se demande ou en est la mutualisation avec l'aéroport de Saint-Brieuc.

Monsieur le Président précise qu'aujourd'hui il y a capacité à mutualiser un AFIS avec Saint-Brieuc mais pas à embaucher un nouvel AFIS à Lannion.

Il est par ailleurs précisé que la carte VAC n'est effectivement pas à jour. Cette dernière n'a vocation qu'à indiquer les horaires fixes. En dehors de cela, d'autres présences sont possibles sur demande. Cela donne lieu à des ouvertures spécifiques ponctuelles. L'AFIS travaille 33h30 par semaine de façon fixe et la marge vise à permettre l'accueil de vols supplémentaires sans générer d'heures supplémentaires (annualisation des heures en fonction de l'activité).

2 Arrivée d'un responsable d'activité drone ADIT/LTC

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas d'un poste géré par le Syndicat Mixte. Le Syndicat lui met juste un bureau à disposition.

Monsieur Gervais EGAULT précise qu'effectivement l'idée est qu'il travaille au plus près des acteurs en lien avec sa mission. C'est un poste conjoint LTC/Anticipa.

3 Nomination d'un nouveau directeur au SM de l'Aéroport de Saint-Brieuc

Suite à l'appel à candidature, un nouveau directeur a été embauché au SM Aéroport Saint Brieuc, Monsieur Eric LE GUYOT.

Madame Carine HUE demande si une mise à disposition à Lannion sera faite, comme cela avait été le cas avec Monsieur MUNOZ.

Monsieur le Président lui répond que, pour l'instant, cela n'est pas à l'ordre du jour.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande alors ce qu'il en est de la mutualisation et des conventions de mise à disposition du personnel des deux aéroports (AFIS et SSLIA).

Monsieur le Président lui indique que tout sera fait pour permettre de la mutualisation mais que tout cela avancera conjointement au fil du temps.

Monsieur Sylvain CAMUS demande pourquoi une mise à disposition du directeur de Saint-Brieuc vers Lannion n'a pas été prévue dans la fiche de poste dès le départ.

Monsieur le Président lui répond que cela sera vu dans les mois à venir.

Monsieur Gervais EGAULT précise que la mutualisation des AFIS montre que le travail sur la mutualisation est toujours effectif.

4 Fin des travaux du hangar Pierre Georges Latécoère – Aéroclubs Lannion ACCG

La fin des travaux du hangar est présentée.

Il est rappelé qu'une convention a été passée entre l'aéroport et les aéroclubs (Lannion et ACCG) afin que les travaux de réfection du hangar soient pris en charge en totalité par les aéroclubs. En contrepartie une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) a été prise afin que les aéroclubs puissent occuper le hangar à titre gratuit, et ce pendant une durée de 30 ans. Par ailleurs l'entretien courant et les charges du hangar restent l'affaire des aéroclubs durant cette période.

Monsieur Jacques MAINAGE évoque le départ du Président d'un des aéroclubs, personne très facilitatrice dans ce dossier.

Il lui est répondu que son remplaçant est dans la même démarche.

5 Point sur les dégâts suite à la tempête CIARAN

Il est précisé que les travaux de réparation vont être lancés très rapidement par la société LE QUERE qui a les capacités à faire et a été acteur dans la conception du bâtiment lors de sa création.

6 Point sur les dégâts sur les clôtures de l'aéroport

Des dégâts sont régulièrement causés au niveau du virage. En décembre dernier, un accident a lieu avec délit de fuite. Il est toujours nécessaire de faire rapidement les réparations car l'aéroport doit être protégé de toute intrusion, humaine ou animale, pour éviter tout accident. Une plainte a été déposée et la procédure est en cours.

7 Projet d'implantation d'une société dans les hangars IXAIR

Un projet d'implantation de la société AT AVIATION est en cours de discussion avec le service développement économique de LTC. Son implantation à l'aéroport sera générateur d'activité pour l'aéroport et d'économie pour le territoire.

Madame Marie-Annick GUILLOU ajoute que cela contribuera également au réchauffement climatique.

8 Demande de prise en compte des hélicoptères civils de protection (été, tempête)

L'aéroport a su répondre positivement à l'Etat (Préfecture du Finistère) par la mise en place d'un service aéroportuaire afin d'appuyer la gestion de crise en place suite à la tempête CIARAN (Novembre 2023).

Cela a généré de l'activité et de la vente de carburants.

9 Point sur l'avancement de l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking

Ce dossier est en cours de travail avec les services de LTC. Une rencontre a été faite avec le service Energie pour montrer les volumes et fournir les documents qui avaient déjà pu avoir été produits il y a quelques années. Des éléments techniques pour avancer concrètement sur le projet ont été apportés.

10 Site internet de l'aéroport

Monsieur Sylvain CAMUS indique que le site web de l'aéroport n'est pas sécurisé. Il lui est répondu qu'un travail là-dessus est en cours et devrait donner lieu à un nouveau site dans quelques semaines.

Monsieur le Président clôture la séance en indiquant que la prochaine séance se tiendra le 10 avril 2024 à 10h30 au siège de Lannion-Trégor Communauté.

La séance est levée à 12h20

André COENT, Président		Joël LE JEUNE, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	---	--